

REGLEMENT INTERIEUR ACM SAISON 2021/2022

L'accueil de loisirs et les mercredis récréatifs sont des services gérés par la M.J.C Jean Monnet de Dombasle, association régie par la loi de juillet 1901. Cette structure éducative est ouverte à tous sans distinction et s'interdit toute activité politique ou religieuse.

Ils se déroulent dans des structures mises à disposition par la commune ; ils s'adressent à un public d'enfants de 3 à 17 ans.

PROJET EDUCATIF :

Le projet éducatif est écrit par l'association ; il est consultable sur le site :

www.ccjmdombasle.fr

PROJET PEDAGOGIQUE :

Le projet pédagogique écrit par le directeur du centre de loisirs et son équipe est à votre disposition. Nous vous recommandons de le consulter ; il est disponible lors des inscriptions et sur le lieu d'accueil des enfants.

OBJECTIFS :

Nos principaux objectifs :

- favoriser l'épanouissement personnel, éveiller l'ouverture d'esprit, la curiosité
- former des individus libres, mais responsables de leurs vies
- renforcer la solidarité, les rencontres, les échanges, le partage
- rendre service aux familles

L'équipe d'animation sera à l'écoute des désirs des enfants tout en proposant des nouveautés. Elle sera attentive à maintenir le plaisir constant des enfants.

ENCADREMENT :

L'encadrement des enfants est assuré par des directeurs et des animateurs formés, stagiaires ou titulaires, et ceci dans le respect des normes d'encadrement fixées par les services de Jeunesse & Sports.

PARTENAIRES :

Les partenaires de l'association sont principalement : la commune, la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), la CAF (Caisse d'Allocation Familiale), le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, les associations et les clubs de Dombasle.

LIEUX D'ACCUEIL :

Inscriptions : bureau de la M.J.C, 8 rue Saint Don 54110 Dombasle sur Meurthe

Accueil enfants mercredis et vacances : Ecole Alice Solvay Rue Armand Solvay Dombasle.

PUBLIC ACCUEILLI :

Les enfants sont accueillis par tranche d'âges :

- 3 ans (révolus) à 4 ans « petits »
- de 5 à 7 ans « moyens »
- de 8 à 10 ans « Grands »
- de 11 à 17 ans « Club ados »

INSCRIPTIONS : Attention le nombre de places est limité.

Le dossier d'inscription est **complet** lorsqu'il comporte toutes les pièces suivantes :

- dossier administratif (4 pages cartonnées)
- fiche d'appel à cotisation : adhésion annuelle obligatoire et son règlement
- fiche d'inscription avec sa note explicative et son règlement
- fiche sanitaire et photocopies des vaccinations
- ce règlement intérieur avec son engagement signé
- Règlement par chèque, chèque vacances, espèces, CESU

REGLEMENT du centre de loisirs :

L'inscription en centre de loisirs se fait au préalable (Mercredis et vacances). Aucune inscription ne sera prise le jour J de début du centre. Ou 2 jours avant pour les mercredis. Le paiement doit impérativement être fait en

même temps que l'inscription. Les chèques ne seront encaissés qu'en fin de centre ou de période pour les mercredis. Une facture sera éditée en fin de période.

L'inscription d'un enfant au mercredi récréatifs se fait au préalable sur une base de période (ensemble de mercredis entre deux périodes de vacances). **Le règlement doit impérativement être fait en même temps que l'inscription.** Une facture au réel de la fréquentation sera éditée en fin de période.

L'inscription d'un enfant est conditionnée à l'acquittement des arriérés. **Rappel :** nous ne prendrons plus d'enfants dont l'ensemble des factures n'a pas été réglé.

ABSENCES :

Il est nécessaire de **prévenir le centre** de l'absence de l'enfant dès que possible sur le portable du centre de loisirs au **06 12 14 70 86** Seules les annulations justifiées par un certificat médical peuvent faire l'objet d'un remboursement (ou d'un report de date dans la mesure des places disponibles).

Toute absence injustifiée sera facturée.

FONCTIONNEMENT ET HORAIRES :

Mercredis :

de 7h30 à 9h00 : accueil échelonné

de 9h00 à 12h00 : activités

de 12h00 à 13h30 : repas

de 13h30 à 14h00 : temps calme

de 14h00 à 17h00 : activités et goûter

de 16h45 à 18h00 : départs échelonnés

Rappel des différentes possibilités :

- Journée complète avec repas
- Demi-journée matin avec repas
- Demi-journée après-midi sans repas

Centre de loisirs :

de 7h30 à 9h00 : accueil échelonné

de 9h00 à 12h00 : activités

de 12h00 à 13h30 : repas

de 13h30 à 14h00 : temps calme

de 14h00 à 17h00 : activités et goûter

de 16h45 à 18h00 : départs échelonnés

Possible en journée complète avec repas ou en demi-journée après-midi sans repas.

SANTE :

Bien **remplir le dossier d'inscription** avec les autorisations, ainsi que la **fiche sanitaire**.

Prévenir la direction si l'enfant suit un traitement médical et fournir le double de l'ordonnance avec les médicaments indiqués à un adulte à l'accueil. Il ne sera donné aucun médicament sans ordonnance.

Les parents doivent signaler si certaines activités sont déconseillées.

Un certificat d'aptitude spécifique pourra être demandé pour certaines pratiques d'activités.

SECURITE ACCIDENTS :

Bien **remplir le dossier d'inscription** avec les autorisations.

Le matin : l'enfant doit être obligatoirement remis à un animateur dans l'enceinte du centre de loisirs.

Le soir : l'enfant sera rendu au parent ou à un adulte responsable par un animateur*.

En cas d'accident ou de malaise nécessitant des soins médicaux, la famille sera prévenue et un médecin ou les pompiers seront appelés.

Il est donc IMPERATIF que les parents signalent dès l'inscription les contre-indications médicales.

ASSURANCE :

Chaque enfant devra être assuré en RESPONSABILITE CIVILE. Fournir **une attestation** de l'assurance.

Les enfants ne doivent pas être en possession d'objets de valeur, ni d'argent. Le centre ne sera EN AUCUN CAS tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à leur



disposition. Les parents sont responsables pécuniairement de toute détérioration matérielle volontaire. Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents et pourra entraîner le renvoi de l'enfant.

AUTORISATION DE SORTIE :

* Les parents qui autorisent leur enfant à quitter seul le centre devront prévenir la direction par un courrier signé du responsable légal de l'enfant. En dehors du responsable légal, chaque personne majeure autorisée à venir chercher l'enfant devra être nominativement désignée par écrit à la direction du centre.

RESTAURATION :

Le déjeuner et le goûter sont fournis par le centre sauf pour les enfants ayant des allergies alimentaires ; dans ce cas précis, le repas sera fourni par les parents.

En cas de régime alimentaire particulier, veuillez le signaler à l'inscription afin que nous puissions faire le nécessaire.

Le menu est affiché pour la semaine sur le lieu d'accueil ; pour le repas, les enfants sont emmenés à une autre salle : les repas sont pris à l'annexe 1 de la salle polyvalente.

REPOS :

Un temps calme dans un lieu aménagé avec des couchettes est prévu après le repas. Les enfants en bas âge inscrits à la journée peuvent y faire la sieste.

PHOTOS :

Il arrive qu'au cours des activités, des photos soient prises par la presse locale ou par les animateurs du centre pour un usage interne. Les parents qui s'opposent à ce que leur enfant apparaisse sur ces photos devront le signaler lors de l'inscription.

TELEPHONE PORTABLE :

Les téléphones portables sont interdits sur le lieu du centre.

DIVERS :

Tenue correcte : il est conseillé de mettre aux enfants des vêtements adaptés aux activités du centre, des habits simples et pratiques, des baskets ou chaussures confortables.

Ils seront marqués **AU NOM DE L'ENFANT**.

Prévoir un petit sac avec une gourde et le complément de tenue (en fonction de la météo) :

- coupe-vent ou blouson en cas de pluie
- casquette en cas de soleil

Propreté : les jeunes enfants doivent avoir acquis la propreté.

Nous vous demandons d'informer votre (vos) enfant (s) du présent règlement.

COUPON A REMETTRE A L'ACCUEIL. MERCI

Règlement intérieur de la MJC Jean Monnet :

Je soussigné(e), M., Mme

Responsable de l'enfant

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

A Dombasle-sur-Meurthe, le

Signature pour acceptation :